

3- Vote des subventions (délibération n°2025-14) :

La commune par l'attribution de subventions, accompagne les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets ou en soutenant leurs actions. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations après examen de leur demande. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les montants de subventions à verser aux associations ou organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la répartition des subventions pour l'année 2025 de la manière suivante :

- ADMR du Cœur des Pierres Dorées à Theizé	:	1 700,00€
- Aide au Maintien et soins à domicile (AMASIE)	:	435,00€
- Association Générations Loisirs Beaujolais DENICE	:	1 100,00€
- La Villa Hispanica – COGNYP	:	500,00€
- Football Club DENICE-ARNAS	:	400,00€
- Association « Au Fil du temps »	:	300,00€
- Inter-associations COGNYP	:	300,00€
- Boule Amicale de COGNYP	:	0,00€
- Coopérative Scolaire COGNYP	:	3 000,00€
- Association Solidarité Femmes Beaujolais	:	200,00€
- Association Handisport Villefranche-Beaujolais	:	200,00€
- Association DDEN	:	100,00€
- Etablissement RASED Anse-Gleizé	:	101,00€
- Association « Restaurants du Cœur »	:	0,00€
- Centre Régional Léon Bérard	:	100,00€
- Secours Populaire Français – Comité Villefranche s/s	:	0,00€
- BTP CFA Rhône-Alpes	:	60,00€
- MFR « La Petite Gonthière » ANSE	:	60,00€
- MFR 4 Vallées –LAMURE S/AZERGUES	:	180,00€
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat	:	0,00€
- Fanfare « Echo de la Vallée du Morgon »	:	3 339,00€
- Comité intercommunal d'animation « Les 6 Coms »	:	485,00€

En ce qui concerne les deux dernières subventions, les montants sont reversés à la commune par l'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône depuis 2014. Auparavant, elles étaient versées directement par la Communauté de communes Beaujolais-Nizerand-Morgon.

4- Vote des taux de fiscalité directe locale (délibération n°2025-13) :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, est de nouveau voté depuis 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 23,22%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 20,22%
- Taxe d'Habitation : 9,70%

Les bases augmentant, les contribuables constateront tout de même une hausse de leurs taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025, comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 23,22%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 20,22%
- Taxe d'Habitation : 9,70%

5- Vote du budget primitif 2024 (délibération n°2025-15) :

Madame Karine SADOR présente et commente les différents montants du budget 2025 préparé avec la commission finances.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote du budget 2025 par nature et par chapitre en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement et la section d'investissement telles que présentées, avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

Le budget est présenté en sur-équilibre en section de fonctionnement, comme la loi l'autorise dans certains cas :

- Les dépenses de la section de Fonctionnement s'élèvent à 896 772,43€ et les recettes à 931 772,43€ dont 178 719,43€ de résultat reporté.

Et équilibré en sectionnement d'investissement :

- Les dépenses s'élèvent à 289 832,19€ dont 22 161,00€ de restes à réaliser et les recettes à 289 832,19€ dont 132 419,95€ de résultat d'exécution positif.

Ce budget est soumis au vote. Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité.

6- Fongibilité des crédits (délibération n°2025-16) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse en autorisant le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide de la fongibilité des crédits pour le budget 2025 :

- Pour la section de fonctionnement : à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement
- Pour la section d'investissement : à hauteur de 7,5% des dépenses réelles d'investissement

7 – Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement entrée de village :

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil il a été discuté du projet d'aménagement de l'entrée de village.

Pour ce faire il y a lieu de nommer un assistant pour la maîtrise d'ouvrage pour ce chantier.

Monsieur le Maire donne lecture du devis présenté par l'Agence Technique du Département qui a déjà réalisé la note d'opportunité et travaillé pour deux autres projets sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient le devis d'un montant total de 32 960,00€ TTC et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8- Rapports des commissions communales :

Urbanisme : Madame Amélie RATIGNIER informe le Conseil des dossiers suivants :

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour

- *Le changement de fenêtres : 817, Route de la cime de Cogny*
- *La réalisation d'un enrobé, pavage gris et d'un portail : 80, Route de Régnv*
- *L'installation de panneaux photovoltaïques : 627, Montée du Moly*
- *La création d'une piscine semi-enterrée, d'une terrasse et de la prolongation d'un balcon : 14, Route des Meules*

Environnement :

Madame Francine KHEMDOUDI intervient pour faire un rapport sur la conférence « Agir ensemble pour la Biodiversité » qui s'est tenue le 4 avril à la salle des fêtes en présence d'environ 70 personnes. Elle fait part au Conseil de la qualité du travail préparé par les intervenants :

- *OFB (Mme Amélie CHANTEREAU)*
- *Société de chasse (Messieurs Jean-Michel POULY et Thierry CHABERT)*
- *Agriculture et Viticulture (Messieurs Delorme Lionel et Duchaussoy Didier)*
- *Ass. Demain C'est Ici et Maintenant : M. Eric BROUTIN*

Cette conférence a été très appréciée par les personnes présentes qui en parlent autour d'elles avec intérêt.

Des remerciements ont été adressés à tous les intervenants pour les actions qu'ils mènent au quotidien.

Mme Francine KHEMDOUDI a également remercié les personnes qui ont participé au nettoyage de la commune dénommée « Matinée verte » le samedi 5 avril. Elle a rappelé qu'elle est organisée chaque année en collaboration avec les chasseurs. Cette année, une vingtaine de personnes étaient présentes pour ramasser les déchets laissés à l'abandon dans différents endroits repérés auparavant.

9 –Informations diverses :

9-1 : Nouveau contrôle d'accès à la déchèterie : La communauté d'agglomération de Villefranche simplifie les démarches et conditions d'accès à la déchèterie pour les habitants du territoire. Vous devez inscrire l'immatriculation de votre véhicule sur www.agglo-villefranche.fr Ce nouveau système « lecture plaque » sera mis en service à partir du 1^{er} juillet 2025.

9-2 : Randonnée Cyclotouriste « 17^{ème} édition du Muguet Gleizéen » : Elle aura lieu le Jeudi 1^{er} Mai 2025 et proposera 3 parcours sur route (50 kms, 86 kms et 122 kms) et 1 parcours Gravel de 62kms.

9-3 : Randonnée Cyclo « La Saint Maurice » : Elle aura lieu le samedi 17 mai 2025 et proposera 3 parcours (40km, 78km et 107 km). Un poste de ravitaillement sera situé sur la commune entre 9h et 14h.

9-4 : Randonnée cyclotouriste : L'amicale cycliste des 3 fontaines organise le dimanche 25 mai une randonnée cyclo « L'Octocôte » dont le parcours passera sur le territoire de la commune.

9-5 : 41^{ème} Rallye Ami-Cyclo Misérieux : cette randonnée comporte différents parcours (VTT, gravel et route) et passeront sur la commune le dimanche 18 mai 2025

9-6 : Le Club « ECURIE des LAPINS » organise la 13^{ème} balade touristique pour véhicules anciens le samedi 28 juin 2025. Les véhicules arriveront de Lacenas pour aller en direction de Rivolet.

9-7 : Place de la fontaine : M. le Maire informe le Conseil d'une demande émanant de M. Eric Peritore, gérant du bar souhaitant installer une terrasse. Une convention d'occupation du domaine public devra être rédigée.

La séance est levée à 21h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 6 MAI 2025

